



Val de Saône
aimons l'avenir

AGENDA 21
VAL DE SAÔNE

Document Cadre
Rapport intermédiaire

Le développement durable

Une prise de conscience mondiale et locale

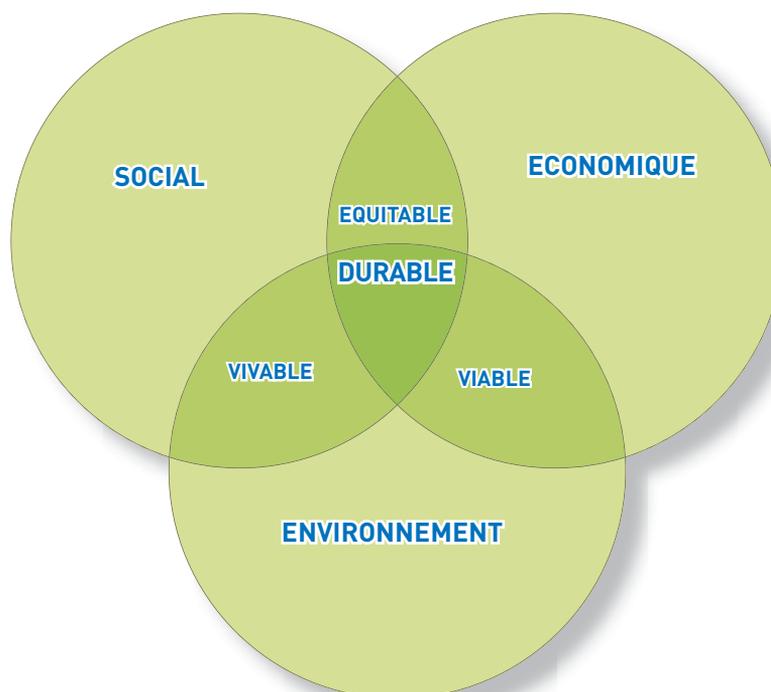
Assurer partout « **un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs** ». *Rapport Bruntland - 1987*

Tel est le fondement du développement durable.

Soutenant les engagements pris par la communauté internationale lors de la Conférence de Rio en 1992, réaffirmés à Johannesburg en 2002, et en relation avec la Stratégie Nationale de développement durable, le Grand Lyon se mobilise pour concilier **efficacité économique, protection de l'environnement et équité sociale**.

Par son engagement, il incite donc toutes les communes membres mais aussi les acteurs locaux du territoire à réfléchir aux conséquences de nos actes et de ceux que nous envisageons, en termes d'impacts, positifs ou négatifs,

- pour la société et pour la planète,
- au présent et à plus long terme,
- à chaque échelon territorial,
- au niveau individuel et collectif.



Le développement durable

Une volonté du Grand Lyon et de ses territoires

L'agenda 21 territorial du Val de Saône, s'inscrit pleinement dans l'Agenda 21 de la communauté urbaine de Lyon. Il est en effet prévu d'encourager les actions engagées à l'échelle des territoires et des communes et de faciliter les initiatives nouvelles.

L'Agenda 21 du Grand Lyon, voté en 2005, a été construit après 12 ans de recherches et d'évolutions des politiques intercommunales vers le développement durable : prise en compte croissante de l'environnement, développement économique durable, créateur de richesses et d'emplois, amélioration du cadre de vie, ouverture du débat public, etc. Le Grand Lyon expérimente ainsi une démarche transversale de développement durable qui s'appuie sur ses compétences propres.

La stratégie de développement durable du Grand Lyon répond aux 5 objectifs du cadre de référence national « Agenda 21 » fixé en 2006 par le ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

1. lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
2. préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
3. cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
4. épanouissement de tous les êtres humains,
5. dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.



C'est évident !

Agenda : pour agir au quotidien et inscrire, noir sur blanc, dans la durée des actions concrètes à mettre en œuvre.

21 : comme le siècle actuel...

L'Agenda 21, c'est :

- une démarche qui consiste à élaborer d'une manière concertée un diagnostic, un projet stratégique, un plan d'actions et une évaluation constante.
- un document opérationnel d'actions programmées et évaluées.

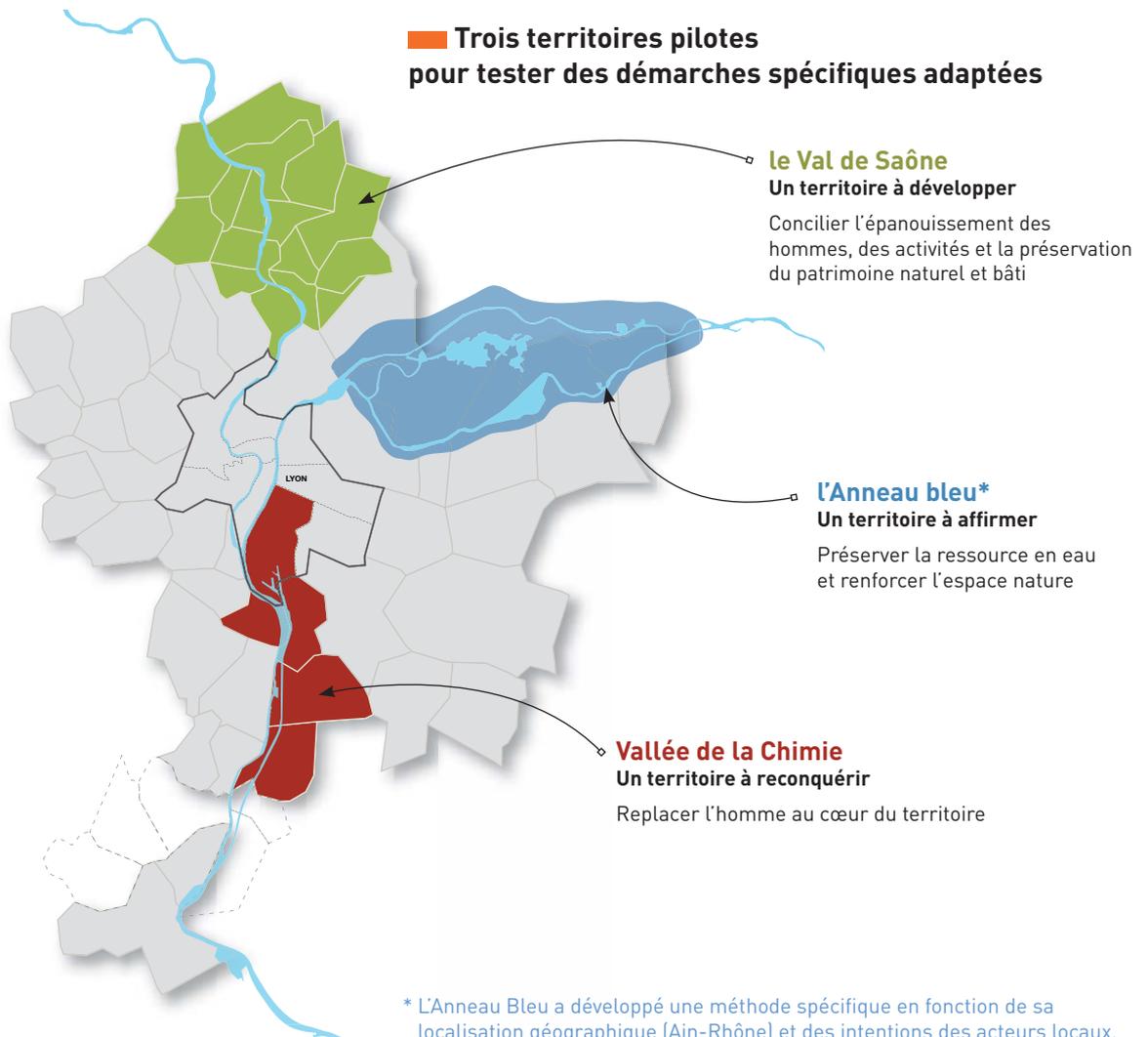
Une démarche expérimentale sur 3 territoires du Grand Lyon

Depuis 2004, trois démarches spécifiques de développement durable ont été engagées de manière partenariale entre le Grand Lyon, les communes et acteurs locaux du Val de Saône, de la Vallée le Chimie et de l'Anneau Bleu. L'idée est de répondre le plus précisément possible aux enjeux locaux et d'adapter les intentions globales partagées au sein du Grand Lyon aux contextes particuliers de chaque territoire.

Ces trois initiatives pilotes se distinguent par leur conduite de projet, le thème fédérateur du fleuve et par deux finalités communes :

- intégrer progressivement le développement durable dans les politiques locales, les projets et les façons de faire en déployant une démarche plus participative, en croisant les regards, les initiatives et les approches.
- engager une démarche de progrès et être en capacité de l'évaluer.

Ces démarches, empreintes de pragmatisme et de réalisme, visent à unir les efforts et mutualiser les idées et les moyens dans un objectif : créer un véritable élan en faveur du développement durable.



Une méthode commune adaptée à chaque territoire



Une démarche basée sur la concertation

Pour travailler mieux et dans la durée, la démarche se fonde sur quatre piliers : la participation des acteurs, l'organisation du pilotage, la transversalité de l'approche et l'évaluation. Pour optimiser l'implication des porteurs du projet (élus et techniciens) et les épauler dans cette démarche complexe, la mission d'appui à la maîtrise d'ouvrage (AMO) est confiée à un prestataire extérieur*.

Pour profiter au mieux des contributions de chacun, pour entretenir la motivation et l'investissement des personnes, la réflexion est menée conjointement au sein des comités de pilotage politique et technique, du groupe des référents, d'ateliers thématiques enrichis des interventions d'experts.

* le groupement « ARGOS - MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT - POINT COM » intervient depuis juin 2006 sur la méthode de travail, l'élaboration de diagnostics territoriaux et la co-élaboration d'une stratégie et de proposition d'actions.

Des résultats à la hauteur des ambitions

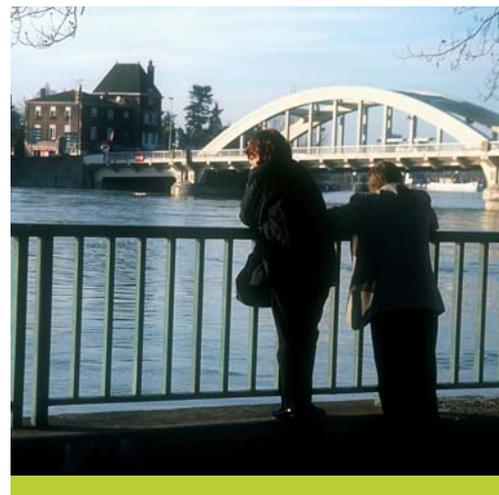
Le travail participatif, conduit sur plus d'un an, se concrétise par un programme d'actions partagé par tous.

Il se construit avec les collectivités locales, les entreprises, les associations et toutes les personnes qui, de par leur engagement et leurs compétences, s'impliquent aux côtés des responsables du Grand Lyon et des communes concernées.

C'est évident !



Pour gagner en efficacité et en pertinence, il faut savoir travailler de façon plus collective et plus transversale. Cela prend du temps et de l'énergie et demande des budgets : un investissement largement récompensé par la qualité des résultats, à court et long terme.



Une participation assidue et constructive

■ Un rôle pour chacun au service d'une ambition partagée

■ La conférence des maires pour décider des objectifs à atteindre, des actions à inscrire dans l'Agenda 21 et valider les étapes d'élaboration.

Composition :
les maires des communes du Val de Saône et le vice-président du Grand Lyon en charge de l'environnement et du développement durable.

■ Une équipe projet politique et technique du Grand Lyon pour piloter la mission



■ Les acteurs locaux pour participer aux forums et ateliers, enrichir la réflexion et mobiliser la population locale.

Les communes...

Albigny-sur-Saône, Cailloux-sur-Fontaines, Collonges-au-Mont-d'Or, Couzon-au-Mont-d'Or, Curis-au-Mont-d'Or, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Genay, Montanay, Neuville-sur-Saône, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sathonay-village.

Mais aussi...

Les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements scolaires, les associations de défense de l'environnement, les entreprises et associations d'entreprises, les associations de promotion de l'emploi et du développement économique...

■ Un comité de référents pour construire et animer la réflexion : apport de points de vue d'expert, participation à l'animation des réunions de travail, relais auprès de la population locale.

Composition :
deux élus par orientation thématique et des représentants de partenaires (associations, institutions, entreprises...).

Les **référents principaux** suivent l'ensemble de l'élaboration de l'Agenda 21 de manière transversale.

Les **référents techniques** sont sollicités pour le travail sur les différentes thématiques.

Un vaste chantier en cours

Hier : un diagnostic et des orientations stratégiques

- En 2004, deux importants forums et la collaboration active d'élus moteurs sur l'économie, l'environnement, la mobilité, l'insertion, l'éducation au développement durable.
- 6 séances de travail entre décembre 2006 et juillet 2007.
- 60 participants assidus dans le comité de référents.
- Forte implication des maires et adjoints et des acteurs locaux.
- Des acteurs économiques force de proposition.

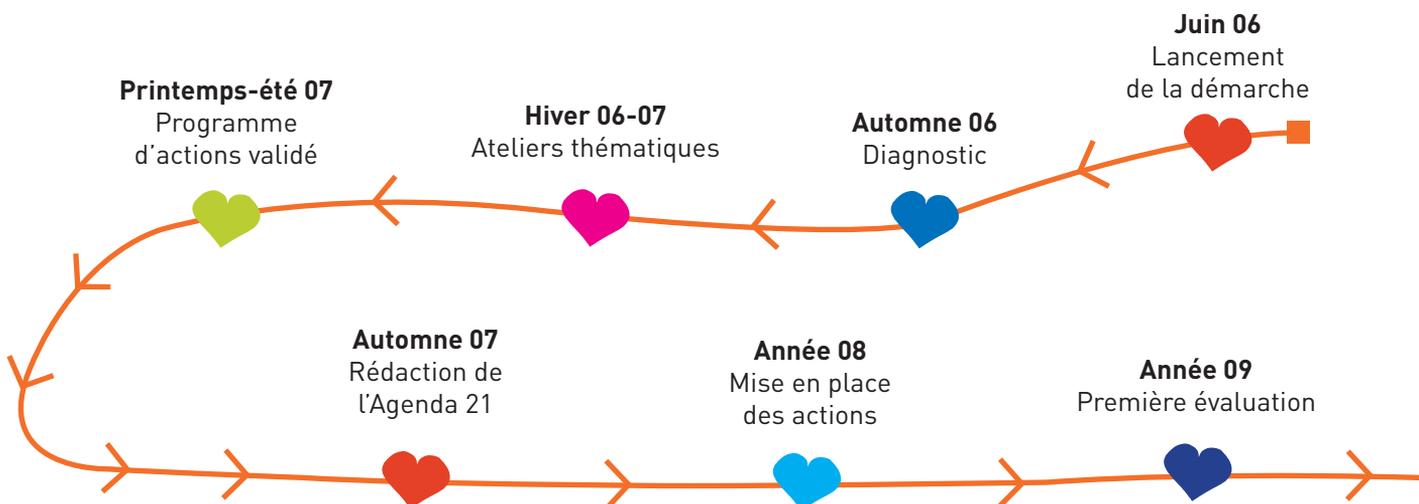
Aujourd'hui : des actions emblématiques

- Le choix de 19 actions qui correspondent toutes à un besoin essentiel identifié par des personnes impliquées dans la démarche.
- Un programme d'actions détaillé et validé, engageant les collectivités et les partenaires

Et demain... une mobilisation élargie

- La participation des habitants : enrichissement du programme d'actions, implication associative et citoyenne.
- La mise en place des actions.
- L'évaluation des actions.
- Un Agenda 21 opérationnel, un outil évolutif.

■ Une construction par étapes, dans la durée



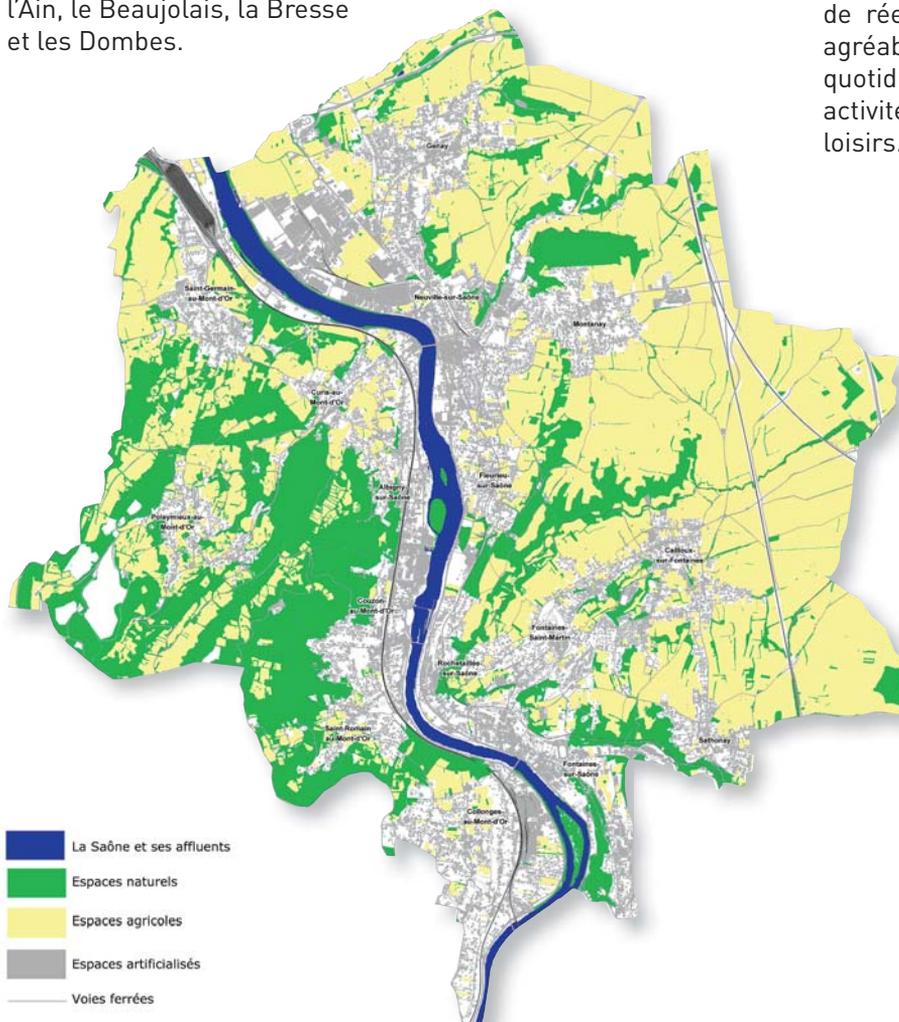
Un territoire riche de sa diversité

Territoire d'équilibre, le Val de Saône est tout à la fois terre d'histoire, d'agriculture et de gastronomie, d'habitat et d'entreprise, de tourisme et de loisirs. Il a construit son patrimoine, au fil des siècles, le long de sa colonne vertébrale : la rivière. Élément fédérateur, la Saône donne son identité à ce territoire riche d'une diversité qui participe de son attractivité.



Un positionnement stratégique

Trait d'union entre l'agglomération lyonnaise, les Monts du Lyonnais, l'Ain, le Beaujolais, la Bresse et les Dombes.



Un capital nature

Biodiversité, activités agricoles, corridors biologiques, reliefs variés de plaines et coteaux, forêts, faunes et flores remarquables... Ces ressources naturelles, patrimoine à part entière, sont de réels atouts d'un cadre agréable tant pour la vie quotidienne que pour des activités touristiques et de loisirs.



Un patrimoine bâti

Chargé d'histoire, le patrimoine architectural constitue un indéniable attrait culturel et participe au potentiel touristique... L'incursion de la modernité représente à la fois une opportunité et une menace.

Des qualités menacées...

Véritable atout, la qualité de vie du Val de Saône attire de nouveaux habitants et des visiteurs occasionnels. Choisi comme lieu de résidence ou espace de détente, le Val de Saône est victime de son succès. Aménagements routiers, coupures urbaines, pression foncière, dépendance par rapport aux territoires voisins, asphyxie des axes de communication et nuisances associées sont autant d'éléments qui le menacent d'un déséquilibre.

Un risque accentué par la distension des liens entre territoire, population et économie et par la dépendance croissante du Val de Saône par rapport aux territoires voisins.



La Saône, élément structurant

La Saône constitue un patrimoine à part entière à la fois naturel, culturel, paysager et économique.

Mais la rivière est aussi un élément de rupture entre les rives, de conflits entre les différents usages et riverains, un risque naturel à prendre en compte, un exutoire de certaines pollutions.

Un territoire où il fait bon vivre

16 communes, 45 000 habitants, le Val de Saône est resté à taille humaine, riche d'une certaine diversité sociale et d'une dynamique locale. On y recense de nombreux commerces et services nécessaires à la vie collective...

Mais un manque de logements abordables, d'organismes de formation, et des déplacements difficiles.

Une économie bien insérée mais fragile

Le tissu économique diversifié et dynamique compte d'importantes industries et petites et moyennes entreprises (PME), des commerces et services, une activité agricole.

Cependant, le Val de Saône, trop souvent associé à l'image de territoire résidentiel, souffre d'un manque de reconnaissance de son rôle économique, d'une relative pénurie foncière, et d'une inadéquation entre offre et demande d'emplois.



Le sens de l'Agenda 21 du Val de Saône

Un épanouissement équilibré et équitable du territoire

L'Agenda 21 du Val de Saône met en évidence des enjeux du développement durable de notre territoire. Il pose des questions cruciales : acceptabilité de toutes les activités, coexistence durable entre tous les utilisateurs et habitants du territoire, échelles territoriales. Il concerne les principales composantes et dimensions du Val de Saône. Il vise à en renforcer les atouts indéniables et à prévenir les risques de déséquilibre. Dans cet Agenda 21, il sera donc question d'équilibres et de liens.

Des équilibres à rétablir et à rechercher

- entre pression foncière, urbanisation et habitat ;
- entre utilisation de l'espace et préservation des ressources naturelles ;
- entre les sphères communales, intercommunales, nationales et internationales...

Des liens à renforcer, à restaurer et à créer

- entre les multiples usagers du territoire ;
- entre activité économique, emplois et respect de l'environnement ;
- entre les différentes parties du territoire ; avec les territoires environnants ;
- entre les habitants et les collectivités...

Autant de domaines à (re)considérer pour entretenir et développer les conditions d'un bien-être et d'un bien vivre en Val de Saône, pour tous, à court, moyen et long terme. Cinq grands enjeux ont été retenus, traduits dans cinq orientations stratégiques encadrant dix-neuf actions à mener. Elles visent à renforcer ces liens et ces équilibres ; elles feront l'objet d'un suivi concerté et d'une évaluation rigoureuse.



C'est évident !

Mobilités résidentielles et professionnelles se conjuguent au pluriel. Elles concernent les hommes mais aussi les biens et services. Elles sont intimement liées et doivent s'appréhender de concert pour répondre efficacement aux besoins et aspirations de mouvement des personnes et à la dynamique des territoires.



Orientations

Actions

1

**PRÉSERVER
ET VALORISER**
la Saône et ses
affluents

1. **Améliorer** les connaissances et le suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines
2. **Connaître et suivre** l'évolution de la faune et de la flore aquatique, préserver et gérer les îles de la Saône
3. **Poursuivre** la reconquête des berges de la Saône

2

PRÉSERVER
le patrimoine
et les ressources

4. **Acquérir et diffuser** la connaissance des milieux naturels
5. **Promouvoir** une urbanisation maîtrisée, de qualité
6. **Vivre** avec les risques : **sensibilisation, prévention, protection**
7. **Gérer** les ruisseaux affluents et vallons
8. **Traiter** la question de **l'érosion** et du **ruissellement**

3

PROMOUVOIR
un développement
économique au
service du territoire
et de ses habitants

9. **Améliorer** l'efficacité économique et favoriser la promotion du territoire
10. **Pérenniser** l'activité agricole et **travailler** sur de nouveaux débouchés
11. **Créer** une offre nouvelle de services "emploi-formation"

4

DÉVELOPPER
les conditions
de bien être
et de bien vivre
en Val de Saône

12. **Améliorer** la mobilité des personnes au profit de la vie sociale, de l'emploi et des entreprises
13. **Elaborer** un schéma modes doux s'appuyant sur l'accessibilité des gares, des centres-bourgs et des principaux équipements publics
14. **Développer** l'accession, la mobilité et la qualité résidentielle
15. **Etendre le Programme de Réussite Educative** à toutes les communes du territoire

5

RENFORCER
les liens entre
les habitants
et le territoire

16. **Développer** un tourisme doux
17. **Faire connaître** l'offre touristique, culturelle et récréative aux habitants du Val de Saône et du Grand Lyon
18. **Décliner** le plan communautaire d'éducation au développement durable
19. **Faire partager** et **suivre** la mise en œuvre de l'Agenda 21

PRÉSERVER ET VALORISER la Saône et ses affluents



Action n°1

Améliorer les connaissances et le suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines

Réaliser et diffuser un bilan annuel de la qualité de l'eau, connaître les zones d'alimentation de la nappe en vue de la protéger et sensibiliser les acteurs concernés (collectivités, agriculteurs, aménageurs).



Action n°2

Connaître et suivre l'évolution de la faune et de la flore aquatique, préserver et gérer les îles de la Saône

Effectuer l'inventaire des espèces aquatiques sensibles et typiques et l'identification de leurs lieux de reproduction. Préserver et gérer les îles de la Saône par une politique de maîtrise foncière, la réalisation de diagnostics écologiques et sanitaires, et la mise en place de plans de gestion et de mise en valeur.



Action n°3

Poursuivre la reconquête des berges de la Saône

Améliorer encore l'accessibilité des rives aux piétons, cyclistes et bateaux (haltes fluviales) et poursuivre leur restauration écologique. Un effort particulier sera entrepris pour réduire les dépôts de déchets par le biais notamment d'actions de sensibilisation des habitants et l'organisation de chantiers citoyens de nettoyage.



D'autres pistes d'actions...

- Développer des techniques alternatives à l'assainissement des eaux pluviales.
- Reconquérir les zones de friches industrielles en bord de Saône comme support de développement économique.

PRÉSERVER le patrimoine et les ressources du Val de Saône

Action n°4

Mieux connaître les milieux naturels

Des connaissances sur le patrimoine naturel de notre territoire (sites et espèces remarquables, trame verte, corridors écologiques...) à mettre à jour et à diffuser, en particulier aux communes pour une meilleure prise en compte de ces éléments dans le cadre des opérations d'aménagement.



Action n°5

Promouvoir une urbanisation maîtrisée

Etudier des modes d'urbanisation plus économes en ressources et répondant aux critères du développement durable : à l'échelle du bâti avec l'actualisation des Chartes des Monts d'Or et du Franc-Lyonnais, à l'échelle du territoire avec une réflexion sur les limites entre zones bâties, agricoles et naturelles. Sensibiliser les élus et les techniciens.



Action n°6

Vivre avec les risques : sensibilisation, prévention, protection

Créer des comités de suivi en relation avec les riverains, distribuer le livret d'accompagnement du Plan de Prévention des Risques Technologiques, prévenir les risques naturels en équipant le territoire, par exemple, de passerelles pour faciliter les circulations en période de crue... Un vaste programme de mesures qui va au-delà des exigences réglementaires.



Action n°7

Gérer les ruisseaux affluents et vallons

Mettre en place un plan de gestion globale pour les ruisseaux, et en particulier ceux des Monts d'Or, pour en favoriser la qualité écologique et le bon fonctionnement hydraulique.

Action n°8

Traiter l'érosion et le ruissellement

Mener une étude globale pour définir les secteurs d'intervention et les actions appropriées à mettre en œuvre.



D'autres pistes d'actions...

- Valoriser les déchets fermentescibles (déchets verts).

PROMOUVOIR un développement économique au service du Val de Saône et de ses habitants



Action n°9

Améliorer l'efficacité économique et favoriser la promotion du territoire

Réaliser un dispositif d'accueil des entreprises et un plan de développement commercial pour améliorer l'intégration des entreprises sur le territoire, la desserte commerciale et contribuer à un développement harmonieux du Val de Saône.



Action n°10

Pérenniser l'activité agricole

Renforcer les liens entre les agriculteurs et le territoire par le développement des marchés de producteurs, l'approvisionnement des structures de restauration collective par des productions locales et la recherche de nouveaux débouchés.

Action n°11

Créer une offre de services de proximité "emploi-formation"

Cette action complète les services existants et vise à constituer une plate-forme Emploi-Formation Val de Saône permettant en particulier la création d'une offre de formation de proximité et le repérage des besoins des entreprises locales en compétences et ressources humaines.



D'autres pistes d'actions...

- Développer les activités de services, créatrices d'emplois de proximité, à destination des entreprises, des établissements publics et des particuliers.



DÉVELOPPER les conditions de bien-être et de bien vivre en Val de Saône



Action n°12

Améliorer la mobilité des personnes

Mieux coordonner les transports en commun (hors temps scolaire), proposer du transport à la demande et des solutions alternatives diverses pour tous et pour les personnes en insertion professionnelle en particulier, inciter à la mise en place de Plans de Déplacement Inter-Entreprises... C'est la vie sociale au quotidien, mais aussi l'emploi et les entreprises qui seront gagnants.

Action n°13

Faciliter les modes «doux» de déplacement

En s'appuyant sur un état des lieux des aménagements existants (maillage, sécurité, fréquence...) et sur l'accessibilité des gares, des centres-bourgs et des principaux équipements publics, requalifier les infrastructures le nécessitant et compléter, autant que besoin, le maillage afin de disposer d'un réseau territorial cohérent, sécurisé et inscrit dans la trame verte.



Action n°14

Développer l'accès, la mobilité et la qualité résidentielles

Travailler sur de nouvelles formes de construction compatibles avec les besoins des habitants et la rareté des ressources, sur la qualité environnementale des bâtis anciens et nouveaux. Mieux gérer l'offre de logements, en particulier en favorisant les mixités sociales et intergénérationnelles.



Action n°15

Étendre le Programme de Réussite Educative

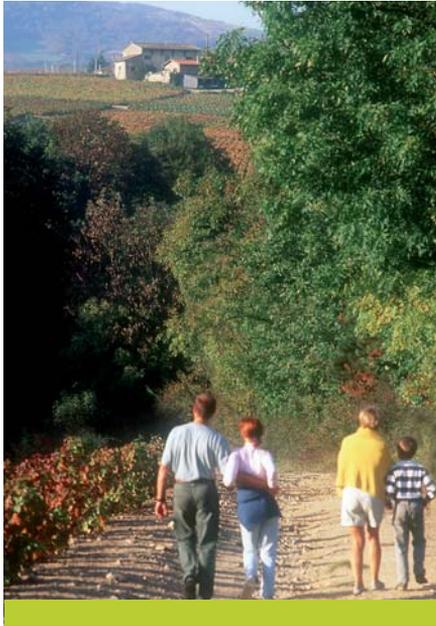
Le dispositif de réussite éducative s'adresse aux élèves en difficulté pour contribuer à leur insertion professionnelle et sociale durable. Expérimenté dans quelques communes et fort des premiers résultats, il sera étendu à l'ensemble du territoire.



D'autres pistes d'actions...

- Faire connaître aux communes les possibilités d'intégration des clauses sociales dans les marchés publics communaux.

RENFORCER les liens entre les habitants et leur territoire



Action n°16

Développer un tourisme doux

Inciter à un tourisme familial et de proximité pour valoriser et partager le patrimoine bâti et naturel. Un tourisme qui allie détente et sensibilisation au développement durable. Mettre en réseau des acteurs, accompagner la création de services, chambre d'hôtes et restauration...

Action n°17

Faire connaître l'offre touristique, culturelle et récréative

Le rayonnement du territoire auprès des habitants du Val de Saône et du Grand Lyon passe par de l'événementiel, une visibilité sur Internet, dans les offices de tourisme, comités régionaux et départementaux du tourisme à travers des documents unifiés.

Action n°18

Décliner le plan communautaire d'éducation au développement durable

C'est une stratégie territoriale d'éducation qui définit des thèmes-clés, des outils adaptés aux différents publics, des moyens de valoriser les actions engagées et de soutenir les projets d'Agendas 21 scolaires. Elle pourra s'appuyer sur les équipements existants (péniches, sentiers...).

Action n°19

Faire partager et suivre l'Agenda 21

Afin d'inscrire son efficacité dans le temps, l'Agenda 21 fera l'objet d'une animation politique et technique. Il sera suivi et évalué par un comité permanent, régulièrement partagé avec la population à travers des publications et des événements : forum 21, ateliers citoyens...



D'autres pistes d'actions...

- Impliquer la population dans la vie du territoire.
- Favoriser le vivre ensemble en Val de Saône.

Lexique

■ **AMAP, Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne** : partenariats de proximité entre un groupe de consommateurs et une ferme, souvent située en zone péri-urbaine, se développant par la vente directe de ses produits.

■ **Brique monomur** : en terre cuite de structure alvéolaire permettant de construire des murs porteurs et isolants à la fois.

■ **Concertation** : procédure collective préalable à la décision fondée sur le travail en commun des élus, des techniciens et acteurs, habitants du territoire sur un projet public, notamment un Agenda 21.

■ **Corridors écologiques ou continuités écologiques** : espaces naturels plus ou moins larges, longs ou linéaires, reliant des sites naturels entre eux, permettant à la faune et à la flore de coloniser ou reconquérir un territoire.

■ **Étalement urbain** : phénomène de développement des surfaces urbanisées en périphérie des grandes villes. Cet étalement, lié au développement démographique des agglomérations, se fait avec une densité du bâti d'autant plus faible que l'on s'éloigne du cœur des villes.

■ **HQE, Haute Qualité environnementale** : intégration dans le bâti des principes du développement durable. C'est une démarche qualitative qui intègre toutes les activités liées à la conception, la construction, le fonctionnement et la déconstruction d'un bâtiment (logement, bâtiment public, tertiaire ou industriel).

■ **Pedibus** : circuit de déplacements à pied organisés pour les trajets scolaires reposant sur l'implication des parents.

■ **PDE/PDIE Plans de Déplacement d'Entreprise - ou inter-entreprise** : organisation de la mobilité (personnelle et professionnelle) des salariés d'une entreprise favorisant les alternatives à la voiture individuelle : covoiturage, financement abonnements transports en commun, gestion de la flotte automobile, modification des temps de travail...

■ **PLH Programme Local de l'Habitat** : document de programmation à 5 ans qui détaille objectifs et orientations, actions et moyens pour répondre aux besoins en logements d'une commune ou d'un groupement de communes et assurer entre les territoires une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre en logements.

■ **PRE Programme de Réussite Educative** : actions de soutien aux enfants et adolescents qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite.

■ **Risque naturel** : évènement catastrophique d'origine naturelle auquel sont exposées les populations humaines et leurs infrastructures : avalanche, feux de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séismes et éruption volcanique, raz de marées, invasion d'insectes nuisibles, sécheresse prolongées...

■ **Risques Technologiques** : ils regroupent les risques industriels, nucléaires, rupture de barrage, transport de matières dangereuses... Un risque industriel majeur est un évènement accidentel sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Le PPRT, Plan de Prévention des Risques Technologiques est conçu pour résoudre les situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé et mieux encadrer l'urbanisation future. Les PPRT concernent les établissements SEVESO à « haut risque ».

■ **Tourisme doux** : tourisme permettant de préserver les caractéristiques du milieu visité : respect du cadre de vie des populations autochtones et de l'équilibre de la nature.

■ **Trame verte** : réseau d'espaces verts insérés dans l'urbanisation permettant de maintenir les continuités écologiques, les paysages, le cadre de vie...

Pour en savoir + et durablement sur...

■ La communauté urbaine de Lyon et son Agenda 21
www.grandlyon.org

■ Le développement durable
www.millenaire3.org

■ La réglementation et la stratégie nationale en matière de
développement durable
www.ecologie.gouv.fr

■ L'actualité nationale et locale sur le développement
durable, centre de ressources
www.comite21.org
www.agora21.org

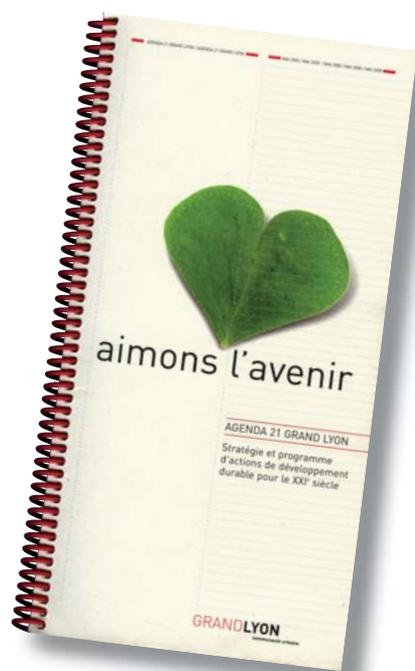
■ La maîtrise de l'énergie
www.ademe.fr
www.ale-lyon.org
www.ceren.fr

■ La qualité de l'air en Rhône-Alpes
www.atmo-rhonealpes.org

■ La prévention des risques et des pollutions
www.lyon-spiral.org

■ L'eau et les milieux aquatiques sur le bassin versant
français de la Méditerranée.
www.eaurmc.fr

■ Le pôle d'activités Nord de Lyon
et la pépinière d'entreprises
www.territoire-saone-mont-dor.fr



Consultez le rapport
complet sur la démarche
d'Agenda 21 territorial sur
www.grandlyon.com

Le Grand Lyon

avec l'implication des villes de

Albigny-sur-Saône,

Cailloux-sur-Fontaines,

Collonges-au-Mont-d'Or,

Couzon-au Mont-d'Or,

Curis-au-Mont-d'Or,

Fleurieu sur Saône,

Fontaines-Saint-Martin,

Fontaines-sur-Saône,

Genay,

Montanay,

Neuville-sur-Saône,

Poleymieux-au-Mont-d'Or,

Rochetaillée-sur-Saône,

Saint-Germain au Mont d'Or,

Saint-Romain au Mont d'Or,

Sathonay-Village

et l'ensemble des acteurs locaux

publics et privés, engagés dans

la démarche.

Val  Saône
aimons l'avenir

Contacts :

Direction Prospective et Stratégie d'Agglomération
Corinne Tourasse

Mission Agenda 21

Nadia Mabillet

Tél. 04 78 63 46 33 - Courriel : nmabillet@grandlyon.org

GRANDLYON
communauté urbaine